

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201117-20200197-DE

20200197

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**DOMAINES DE**  
**COMPETENCES PAR**  
**THEMES**

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**ENVIRONNEMENT**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de  
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**

Reconduction de la  
convention de  
prestations de  
service avec le  
syndicat du bassin  
Hers Girou en vue  
de l'exercice de la  
GEMAPI et  
approbation de la  
participation

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,  
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,  
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,  
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,  
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,  
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,  
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,  
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,  
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,  
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,  
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,  
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,  
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,  
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
10 novembre 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE :**

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par  
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**PAR PUBLICATION**  
**LE**

**Procurations :** Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à  
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à  
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à  
Bernard PECH.

**PAR DELEGATION**  
**LE**

**Excusés :** Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,  
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

**Secrétaire de séance :** Jean-François VERONIN-MASSET.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20180137 en date du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire l'a autorisé, pour l'exercice de la compétence GEMAPI, à signer une convention de prestations de service en vue de l'intervention du Syndicat du Bassin Hers Girou sur le territoire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois contenu dans le Bassin Versant Hers Girou.

Monsieur le Président indique que cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. Le montant de la participation pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019 a été fixé à 20 700 Euros. Cette dernière a été reconduite pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à reconduire cette convention pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 et d'approuver le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au syndicat du Bassin Hers Girou.

Monsieur le Président précise que le montant de la participation pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 reste inchangé et que les interventions prévues (hors interventions d'urgence éventuelles) sont :

- BELFLOU : suivi de l'étude inondation et réalisation de plantations et entretien de la ripisylve au droit des ponts ;
- Entretien de la végétation en aval de SALLES SUR L'HERS ;
- Plantations sur le Gardijol amont.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la reconduction de la convention pour une année supplémentaire, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 avec le Syndicat du Bassin Hers Girou.

**VALIDE** le montant de la participation de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois au syndicat du Bassin Hers Girou fixé à 20 700 Euros.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

